BP: 15709 YAOUNDE FAX: +237 222 209 043 **MOBILE**: +237 697 81 25 15 SITE WEB: www.kiama.cm EMAIL: contact @kiama.cm

SIEGE SOCIAL: MOBILE OMNISPORT DERRIERE LE STADE ANNEXE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL LOCAL DU BATIMENT ANNEXE C DU N°000009/AONO/MINDDEVEL/CIP M/2023 DU 20 AVRIL 2023 POUR L'INTERCONNEXION DU RESEAU **OUVERT EN PROCEDURE** MINISTERE DE LA D'URGENCE

DEVELOPPEMENT LOCAL A LA DECENTRALISATION ET DU FIBRE OPTIQUE

OFFRE ADMINISTRATIVE



Table des matières

dernière page :
n. Le cahier des Clauses Administratives particulières paraphé à chaque page, signé et daté :
m. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;14
groupement, ainsi que la convention de groupement ;1
La délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agi comme mandataire d'ur
organisme financier agrée par le Ministre en charges des Finances (original) ;12
k. Un cautionnement de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou ur
i. Un reçu de versement des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres (original) ; 11
premier ordre agréée par la COBAC (original) ;10
i. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque d ϵ
reversement des cotisations sociales ; 5
h. Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse de prévoyance Sociale, certifiant le
domicile du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois ;;
g. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du tribunal de Première Instance du
f. Une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
e. Une carte de contribuable en cours de validité (copie certifiée conforme) ; ;
taxes de douane dus dans le cas où le soumissionnaire est un importateur (original) ;5
d. Un quitus douanier attestant de ce que le redevable est à jour du paiement des droits et
Divisionnaire des Impôts compétent (original) ;4
c. Une attestation de non redevance fiscale en cours de validité délivrée par le Centre
l'Organisme chargé de la régulation ; 3
sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par l'Autorité des marchés et/ou
abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas
b. Une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas
société, la raison sociale et l'adresse du siège social du soumissionnaire ; 2
prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués s'il s'agit d'une
a. Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée faisant apparaitre les noms,

apparaitre les noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les a. Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée faisant pouvoirs qui lui sont délégués s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du siège social du soumissionnaire;





Yaoundé le 16 Mai 2023

DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Monsieur,

Je soussigné, MOLE HAMMA FIDEL

Nationalité : Camerounaise

Domicile: Yaoundé

Fonction: Directeur Général

Entreprise: KIAMA SA

Yaoundé sur le numéro RC/YAO/2016/B/224. Inscrit au registre de commerce du tribunal de première instance de

ANNEXE C DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT AVRIL 2023 POUR L'INTERCONNEXION DU RESEAU LOCAL DU BATIMENT LOCAL A LA FIBRE OPTIQUE. procédure d'urgence Après avoir pris connaissance du dossier d'Appel d'Offres National ouvert N°000009/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2023 DU

fourniture du présent appel d'offres prescriptions exécuter les prestations conformément au dossier d'appel d'offres et suivant les Déclare par la présente mon intention de soumissionner, et m'engage à techniques particulières convenues dans le descriptif de

Fait à Yaoundé, le 16 Mai 2023

Signature de MOLE HAMMA FIDEL

2023

MA FIDEL

MA S. A. CONTRIBUABLE: M031612491838 MA S. A.

certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) b. Une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire entreprises défaillantes annuellement établie par l'Autorité des dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des marchés et/ou l'Organisme chargé de la régulation;



au cœur de l'innovation

ELAMA S.A. au capital de F CFA 40000000. **Direction Générale**: OMNISPORT derrière le stade annexe.

Email: contact@kiama.cm Site web: www.kiama.cm Mobile: (237) 697 812 515/ 682 202 675 Fixe: (237) 222 209 043

Yaoundé, <u>le 16 mai 2023</u>

A L'ATTENTION DU MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DE MARCHES PUBLICS AU COURS DES 03 DERNIERES DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-ABANDON MINMAP ENTREPRISES DEFAILLANTES ETABLIES PAR LE ANNEES ET NON FIGURATION SUR LA LISTE DES

Je soussigné : FIDEL MOLE HAMMA

Nationalité : camerounaise

Domicile: Yaoundé

Fonction : Directeur général de KIAMA.SA

Société: KIAMA.SA

Raison sociale : Société anonyme

Adresse: derrière le stade annexe – quartier omnisport

entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP au cours des 03 dernières années et aussi la société ne figure pas sur la liste des Déclare sur l'honneur que la société KIAMA S.A n'a pas abandonné de marchés

Fait à Yaoundé le 16 mai 2023

N°RCCM: RC/YAO/2016/B/224

AMA

N° CONTRIBUABLE: M031612491838P

Fidel MOLE HAMMA Ingénieur de Conception

délivrée par le Centre Divisionnaire des Impôts compétent (original); c. Une attestation de non redevance fiscale en cours de validité

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

CENTRE SPECIALISE DES IMPOTS DES

PROFESSIONS LIBERALES ET DE L'IMMOBILIER

CSIPLI YDE

Réference ANR: 564177 /MINFI/DGI/CRIC1/CSIPLI/RI

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland CFA UUU 1000

MINISTRY OF FINANCE OMEZOSAZ

DIRECTORATE GENERAL OF TAXAHON

SPECIALIZED CENTER OF LIBERAL PROFESSIONS AND LANDSCAPES

Yaoundé le

08/05/2023

ATTESTATION DE NON REDEVANCE

La société: KIAMA SA

Numéro Identifiant Unique (NIU): M031612491838P

Commune YAOUNDE 1

Lieu Dit DERRIERE STADE ANNEXE

YAOUNDE

Œ

Tél. Mobile:

675501366

Adresse électronique(e.mail): contact@kiama.cm

Tél fixe:

Sigle KIAMA SA

Quartier

FAX:

В.Р

REGIME: R

n'est redevable d'aucun impot vis -a- vis de l'administration fiscale.

création (08/05/2023). que de droit, et est valable pour une durée de En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce (03) mois à compter de la date de

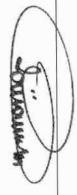
NB: certificat d'imposition et de bordereau de situation fiscale. La présente attestation tient également lieu de justificatif de paiement de la patente EXERCICE 2023, de

LE RECEVEUR DES IMPOTS



TENLEP Emma Mireille M Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts)

LE CHEF CSIPLI YAOUNDE



DAI-AWE Pauline Epse TABOULI Inspecteur des Régies Financières (Impôts)

Date Edition:

08/05/2023 à 10:55:35

d. Un quitus douanier attestant de ce que le redevable est à jour du paiement des droits et taxes de douane dus dans le cas où le soumissionnaire est un importateur (original);

RAS

e. Une carte de contribuable en cours de validité (copie certifiée conforme);

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie





ATTESTATION OF TAXPAYERS REGISTRATION ATTESTATION D'IMMATRICULATION

Raison sociale KIAMA SA

Business name

Numéro identifiant unique (NIU) M031612491838P

Unique identification number (UIN)

Centre des impôts de rattachement : CSIPLI MFOUNDI

Tax center

Régime fiscal : RÉEL

Tax system

Sans préjudice de poursuites pénales pour fraude fiscale, donne lieu à une amende d'un million (1 000 000) de francs CFA par opération, l'utilisation frauduleuse d'un numéro identifiant fiscal ou comportant des indications erronées. Décret N° 2012/3731 du 13 novembre 2012

transaction, the fraudulent use of a tax identifier number or one containing incorrect information. Decree 2012/3731 of 13 November 2012 Without prejudice to criminal prosecution for tax fraud, gives rise to a fine of CFA F one million (1,000,000) per

fiscale ou l'obtention de documents fiscaux en ligne. Loi des finances 2020. Article L104 bis Une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à cent millions (100 000 000) de francs CFA est appliquée à toute personne ayant frauduleusement facilité, procédé ou tenté de procéder à l'accomplissement d'une obligation

fraudulently facilitated, carried out or attempt to carry out a tax obligation or obtain tax documents online. Finance A fixed fine that may attain CFA F one hundred million (100,000,000) shall be imposed on any person who

Cette attestation a été générée par le système d'information de la Direction Générale des Impôts le 11 avril 2023 à 09:04



f. Une copie certifiée conforme du registre de commerce ;

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REBUNAL DE PREMIERE INSTANCE H. W. DE YAOUNDE CENTRE ADMINISTRATIF

GREFFE

MMERCE ET DU CREDIT MOBILIER SECTION DU REGISTRE DE



REPUBLIC OF CAMEROON Peace -Work - F atherland

YAOUNDE ADMINISTRATIVE COURT OF FIRST INSTA NCE

REGISTRY

TRADE AND PERSONAL PROPERTY CREDIT REGISTER

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

The state of the s

TOTAL STATE

を変え

一年 では

TK Extrait des articles 44 et suivants de l'Acte uniforme OHADA portant sur le Droit Commercial Général

DECLARATION AUX FINS D'IMMATRICULATION

Déposée le 01/03/2016

201 heure(s)

CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE

WIND

7

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE D'UNE PERSONNE MORALE ETRANGERE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

DENOMINATION: « KIAMA » SA

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL: YAOUNDE, au lieu BASTOS, Rue Ambassade de Chine; BP 15709

SFORME JURIDIQUE : S.A AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° RCCM du siège:

100

CAPITAL SOCIAL: 40 000 000 FCFA.....DONT NUMERAIRE

Durée 99 ANS

RENSEIGNEMENT RELATIF L'ACTIVITE DE LA PERSONNE MORALE

IS OBJET SOCIAL

Dix PRESTATIONS DE SERVICES;

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION, notamment :

A TI contenus et maintenance Installation et maintenance des réseaux informatiques et télécommunications -<u>vidéosurveillance</u> conception des logiciels des systèmes biométrie formation création ingénierie et et développement vente et maintenance conseils; représentation des sites du matériel informatique creation installation marques

IMPORT-EXPORT

9 Date de début : Nbre de salariés prévus.

TRAVAUX

PUBLICS

1

AUTRES

SERVICES

POUVANT

GENERER

0-Principale)ale établissement ou succursale YAOUNDE

Adresse

Jugine création achat apport prise en location gérance autre (préciser)...

Prénom Précédent exploitant : Nom.....//.... N°RCCM

Loueur

Adresse fonds (non/dénomination adresse) :..

11-ETABLISSEMENT SECONDAIRES (autres que celui crée) : Non Oui préciser)

Adresse

RENSEIGNEMENT RELATIFS AUX ACTIONNAIRES

annexé (*)la totalité des renseignements relatifs ces associés doit IMPERATIVEMENT figurer sur le formulaire Jr-1021-11

RESUME DES INFORMATIONS

RENSEIGNEMENT RELATIFS AUX DIRIGEANTS (*)

minute in

*

Concerne les gérants administrateurs ou associés <u>ayant le pourvoir d'engager la personne morale</u>

Les renseignements ne pouvant pas figurer ci-dessous doivent IMPERATIVEMENT entre reportés sur le formulaire annexe

NOM PRENOM DATE ET LIEU DE ADRESSE

FONCTIO les renseignements ne pouvant pas figurer
NOM PRENOM NOKAM KENGNE MOLE HAMMA NTO'O ANGO KINGUE MOM THIERRY ARNOLD SAMUEL MARTIN CARINE ANDRE FIDEL 13/05/1989 A DAGAI DATE ET LIEU DE BONANKA-KAKE VERS 1950 A BAFOUSSAM 26/06/1992 A ITONDEFANG 02/04/1986 A 20/06/1957 A BP 15709 YAOUNDE TEL: 696 813 871 DOMICILE: BIYEM-BP 15709 YAOUNDE BP 15709 YAOUNDE BP 15709 YAOUNDE 15709 YAOUNDE Président Directeu Administrateur Administrateur Administrateur FONCTION Administrateur Général é ux comp

COMMISSAIRES AUX COMPTES (*)(**)

BAFOUSSAM

0			7.1. T 1911 0 C/W(1)/		
,	Commissaire aux (BP 1225 YAOUNDE	O.N.E.C.C.A NUMERO 51 ECD DII 92/08/1997	HUBERT	FEZE
	LONCIIO	AUKESSE	IMMATRICULATION	PRENOM	MOM

Demande à ce que la présente constitue SOUSIGNE (préciser si mandataire) MAITRE HAPPI JULIENNE

DEMANDE D'IMMATRICULATION AU RCCM

commercial général a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné qui a procédé à l'inscription le 01/03/2016 Sous le La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte uniforme NUMERO RC/YAO/2016/B/224 OHADA

38 NO.5 SOUND のの語 TT Le Greffier en Chef Yaoundé le 01/03/2016

Administrateur des Greffes Noville You Hady

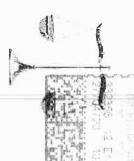
jeck

g. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois;

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE YAOUNDE CENTRE ADMINISTRATIF

GREFFE

SECTION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



TESTATION DE NON FAILLITE

immatriculée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de ladite juridiction sous le numéro LE GREFFIER EN CHEF du TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE YAOUNDE CENTRE ADMINISTRATIF soussigné, atteste que L'ENTREPRISE DENOMMEE "KIAMA" SA, DONT LE SIEGE SOCIAL EST FIXE A YAOUNDE

RC/YAO/2016/B/224 du Mardi 01 Mars 2016,

ne figure pas parmi LES ENTREPRISES déclaré(es) en état de failite

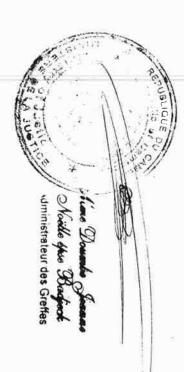
En foi de quoi la présente attestation a été établie et délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

YAOUNDÉ

, le

27/04/2023

LE GREFFIER EN CHEF



Date édition:

27/04/2023

prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales; h. Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse de

REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX - TRAVAIL - PATRIE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND



E.P. / P.O. Box : 441 Yaoundé - Cameroun / Cameroon Tél. / Phone (237) 242 22 46 19 - Fax:(237) 222 22 57 55 Facebook : CNPS - Twitter :@CnpsCameroun Site web/Website : www.cnps.cm Email : cnps.cameroun@cnps.cm

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

ATTESTATION POUR SOUMISSION CLEARANCE CERTIFICATE

N°: 140465155/140/2023

Je soussigné, Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, atteste que : I, The undersigned Director General of the National Social Insurance Fund, foreby certify that

l'employeur: KIAMA SA

325-0114534-000-P

N° d'Immatriculation: Registration N°

Boîte postale: 15709

Ville: YAOUNDE

Téléphone : 697812515/682202675/22

Nature de la soumissiont Nature of Tender POUR LA L INTERCONNEXION DU RESEAU LOCAL DU BATIMENT ANNEXE C DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL A LA FIBRE OPTIQUE

Reférence de l'appel d'offre: Tender reference 000009/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2023 DU 20 AVRIL 2023

N° de la demande: Application N° 91684249494707

Est à jour du paiement de ses colisations sociales vis à vis de la CNPS Has settled all his social contributions vis à vis of the NSIF

Jusqu'à la date du : 15/04/2023

Conformément à l'article 35 du décret N° 74/26 du 11 Janvier 1974 In accordance with section 35 of law 74/26 of 11 January 1974

En foi de quoi je délivre la présente Attestation pour soumission à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit. In testimony whereof this clearance certificate is issued to the concerned to serve all lawful purposes.

au: 15/06/2023 to

Attestation valable du: 16/05/2023

This attestation is valid from

Fait à YAOUNDE

Ð 16/05/2023

Done at

P. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CNPS ET P.D. FOR THE GENERAL MANAGER OF NSIF, AND BY DELEGATION

Le Gestionnaire de Portefeuille



Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par la COBAC (original);

*



N° 00993/First Bank/024/TALL/23

A au Capital de (A 50 000 000 000 2 °: 87R041

1087000000 43 E

nent Banque 5/MINFI/DCE2

juillet 1987

ATTESTATION DE DOMICILIATION BANCAIRE

Nous soussignés

ermédiaire MAF : COSUMAF - LMFAC - 012015 > D8/013/CMF/03

age Social : 63. Place de

pendance idé-Cameroun

11834

VIFT/BIC

capital de FCFA 50 000 000 000 dont le Siège Social est à Yaoundé 11834, Afriland First Bank en abrégé ≎ First Bank », Société Anonyme au B.P.

Attestons que KIAMA SA, adresse BP 15 709 YAOUNDE

entretient dans nos livres, le compte bancaire ouvert à l'agence de BIYEM-ASSI dont les coordonnées sont ci-après reprises YAOUNDE

- Code SWIFT : CCEICMCX

frilandfirstbank.com

k@afrillandfirstbank.com

Code banque 10005

- Code guichet : 00024

- N° de Compte : 04890291001

:01

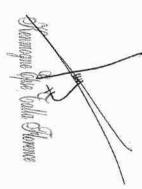
Clé

IBAN CM21 10005 00024 04890291001 - 01

Intitulé compte : KIAMA SA

que de droit. En foi de quoi, la présente Attestation est délivrée pour servir et valoir ce

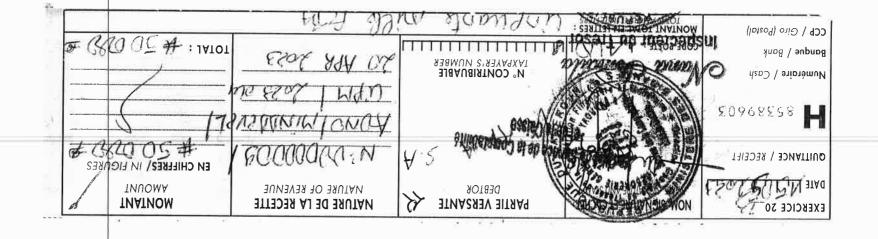
Fait à YAOUNDE, le 17 mai 2023







j. Un reçu de versement des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres (original);



premier ordre ou un organisme financier agrée par le Ministre en k. Un cautionnement de soumission délivrée par une banque de charges des Finances (original);

ZENITHE INSURANCE S.A.

Insurance &

Reinsurance Company



084845

AB CERTIFICATION

Entreprise Certifiée ISO 9001:2015 & 27001:2013

CAUTION DE SOUMISSION N°/ZEN/ADG/DGA/DT/DDY/CSSCDY/CC/NAN/1001/156/12952/05/2023

Adressée au Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, cidessous désignée «le Maître d'Ouvrage »

dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à F CFA DE 440 000 (Quatre Cent Quarante Mille). 2023 POUR L'INTERCONNEXION DU RESEAU LOCAL DU BATIMENT ANNEXE **OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE** soumissionnaire », a soumis son offre en date du Attendu que DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL KIAMA S.A **BP: 15709 YAOUNDE** N°000009/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2023 DU 20 AVRIL 18 MAI 2023 POUR APPEL D'OFFRES NATIONAL Tél: 697 812 515, ci-dessous désignée LA FIBRE OPTIQUE, DU MINISTERE ≈ le

d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires déclarons garantir le GAMA EVARISTUS NGONG, Chef Bureau Direct Yaoundé - Bastos ET Madame AMANDA NJONG, à la Rue Bébéy Eyidi en face Palais Dika Akwa - Douala, BP: 1540 - Tél: 233434 133, représentée par Monsieur Cent Quarante Mille). Que la Compagnie d'Assurance s'engage à régler intégralement au Maître Nous ZENITHE INSURANCE SA, Société Anonyme au capital de 5 000 000 000, Direction Générale sise Cadre Comptable, paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de ZENITHE INSURANCE S.A, ci-dessous désignée **^** F CFA 440 000 (Quatre la Compagnie d'assurance»

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- d'Offres Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'appel
- période de validité : 2. -Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la
- instructions aux soumissionnaires a. Omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire où ; b. Omet ou refuse de fournir la garantie tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans

montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux. sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme

inio@zenitheinsurance.com parvenir à la Compagnie d'assurance, par lettre recommandée La présente caution entre en vigueur dès sa signature cette période de validité fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième et dès la date limite avec accusé de réception, jour inclus suivant la fixée par le Maître avant la

Délégation de Douala Sir immeuble Kassap engagement et ses suites. tribunaux du Cameroun La présente caution est soumise pour son interprétation et son seront seuls compétents pour statuer sur tout ce exécution au droit camerounais. qui concerne ē présent

Signée et authentifiée par la Compagnie d'Assurance

A Yaoundé le 16 MAI 2023.

Délégation de Yaoundé

13581 Yaou oté du Mi info@zenitheinsurance

Cadre Comptable

Société Anonyme régie par le code CIMA et l'Acte Unijorne un trute VILAVIA - LIA CAPALINE AL ANNIESTE. 1. 06/328/cf/MINEFI - Registre de Commerce Nº RC/YAO/2005/B/479 - Nº Cont.: M050500021432 régie par le code CIMA et l'Acte Uniforme du traité OHADA - Au Capital social de FCFA 5.000.000.000

l. La délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agi comme mandataire d'un groupement, ainsi que la convention de groupement;

RAS

m. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP;

BRESIDENCA OF THE REPUBLIC Peace - Work - Fatheland REPUBLIC OF CAMEROON



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE Paix - TravarT - xied ВЕРОВЛЮЧЕ ВО САМЕВОВИ

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GESERAL

BUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY VEENCE DE BECULVATION DES MARCHÉS PUBLICS

nerion 13/02/S0S3			
signitic Contrincis	only mort bohuloxo estimogmod to teil no orugit ton esoUl s	ealldun sådeagm sab souleva sasi-meature s	ap of sil of any soci variety of
	Commercial Registration No.		Toxation Reference No.
	Nº Registre de Commerce RC/YAO/2016/B/22	1612491838P	N° Contribuable
•	, o, a, o, o o, o o o o o o o o o o o o		Adress, Phone and Fax
-		BP:15709 YAOUNDE	Adresse, Téléphone et Fax
		3GM 10 VX 0023V	Luvduros ayj
		A	L'Entreprise KIAMA S
	nrchés Publics, certifie que la base des informations disp ised on the informations available at the PCRA on this da	énéral de l'Agence de Régulation des Ma anager of the Public Contracts Agency ba	Je sonssigné, le Directeur Ge L the undersigned General M
÷	s services centraux	el ansb eupitsmotni leiretsm ub	Objet / Subject: acquisition
Date / Date; 12/05/2023		UAVAЯT SƏO ƏRƏTSINIM : 9TV	
EZOZE98E11601: ***ON / ***N		4/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/20	N° de l'AO / Tender No. : N 03
14 Adison A Janesting - II		fres (AO) / Information on Tender	1- Informations sur l'Appel d'Of
(1138632023)	TOSION EBOW EOBTIC CONTRACTS		



n. Le cahier des Clauses Administratives particulières paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;

PIECE N°4:

CAHIER DES CLAUSES ADMINIS ES PARTICULIERES

SOMMAIRE

CHAPITRE I: DISPOSITIONS GENERALES

Articlo 1 193 OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION LA LETTRE COMMANDE

Article 3. PIECES CONSTITUTIVES LA LETTRE COMMANDE

Article 4 TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Article 5 : DEFINITIONS ET AFTRIBUTIONS

Article 6: NANTISSEMENT

Article / : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES

Article 8 NORMES

Article 9 : COMMUNICATIONS

Article 10 : ORDRES DE SERVICE

CHAPITRE II: **EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

Article 11: RÔLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT

DOMICILE DU COCONTRACTANT

Article 12 Article 13 Article 14 CONSISTANCE DES PRESTATIONS

DESCRIPTIONDU MATERIEL

Article 15: RECEPTION

Article 16: LIVRAISON ET GARANTIE

Article 17 Article 18 SERVICE APRES-VENTE ET PIECES DE RECHANGE ESSAIS ET SURVICES CONNEXES

Article

CHAPITRE III: CLAUSES FINANCIERES

Article 19: GENERALITES - PRIX

Article 20: MONTANT LA LETTRE COMMANDE

Article 21 AVANCE DE DEMARRAGE

Article 22 CAUTIONS ET GARANTIES

Article 23: MODALITES DE PAIEMENT

Article 24: VARIATION DES PRIX

Article 25 : PENALITES POUR RETARD Article 26 : REGIME FISCAL ET DOUANIER EL

Article 27 : FRAIS DE TIMBRE ET DROIT NOT NREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 28 : DOCUMENTS À FOURNIR Article 29 : CAS DE FORCE MAJEURE

Article 30 : REGLEMENT DES LITIGES Article 31 : RESILIATION LA LETTRE COMMANDE

Article 32: VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES

1EK - OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

C du Ministère de la Décentralisation et du Développement Logal à la fibre optique a presente lettre commande a pour objet National pour l'interconnexion du réseau local du Bâtimont annexe

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente letire commande est passée après Appel d'Offres National Ouvert

0.05-0.90000/MINDDEVEL/CIPW/2023 di**R** D AYR. 2023

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

la soumission du Cocontractant dans toutes ses parties non contraîres aux dispositions du présent Marché Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité

D Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Bordereau des Prix Unitaires,

Ō Détail Quantitatif et Estimatif,

Sous-Détail des Prix Unitaires

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

- Les textes généraux applicables sont : la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques
- des finances publiques au Cameroun la loi N°2018/011 du 11 août 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion
- la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de l'exercice 2023 ; finances de ਬ République du Cameroun pour
- du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement; le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408
- le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant ade des Marchés Publics ;
 le décret n°2018/449 du 1^{or} août 10 16 portant octanisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local;
- Marchés Publics 2001/048 du 23 février 2001 portant création **de l'Agence** de Régulation des le Décret n° 2012/076 du 08/mais 2012/madifiant le Examplétant certaines dispositions du Décret n°
- le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics
- administratifs, décret N°2001/927 du 18 octobre 2001 portant sur les modalités d'acquisition des véhicules
- Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives
- marchés publics la circulaire N°033/CAB/PM du 31 janvior 2011 portant amélioration de la performance du système des
- marchés publics la circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 pertant amélioration de $\overline{\omega}$ performance du systeme des
- de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres Entités Publiques pour la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois
- les normes techniques en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 5 : DEFINITION ET ATTRIBUTIONS



Pour l'application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquets il se référe, il est précisé

Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local

Décentralisation et du Développement Locai Chef de Service de la Lettre commande est le Directeur des Affairos Générales du Ministère

Ingénieur de la lettre commande est le Directeur des Systèmes d'Information du MINDDEVE

OU DOD techniques décrites au détail technique du présont Marché, les approuver ou les refuser s'ils sont conformes, 'Ingénieur de la lettre commande doit vérifier que les installations fournis sont conformes aux spécifications

ARTICLE 6: NANTISSEMENT

comme suit : En vue de l'application du régime de nantissement institué par la réglementation en vigueur, sont désignés

Autorité chargée de la liquidation du Marché

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local ou son représentant ;

Responsable chargé du paiement :

e Payeur Spécialisé auprès du MINDDEVEL;

Autorité compétente pour fournir les renseignements

e Directeur des Affaires Générales du MINDD

ARTICLE 7 : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES

.1 : Les langues utilisées sont le Français ou l'Anglais.

du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation du Marché. .2 : Le Cocontractant s'engage à observer les lois, les ordonnances et les réglements en vigueur en République

éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie Si lesdits lois, ordonnances et règlements venaient à être modifiés après signature du présent Marché, les coûts

éventuels qui en decourer aucun.

ARTICLE 8: NORMES

Le Cocontractant s'engage à fournir les prestations conformement aux norme déontologiques les plus exigeantes. Il remplacera sans délai de la communication au Maître d'Ouvrage (1977) (197 normes professionnelles et à l'exéculion du présent

Local, téléphone n°222 22 15 53 in et du Développement devront être faites

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

- Service du Marché ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE
 L'ordre de service de démarrago des préstations est signé **par le Mai**tre d'©bvrage et notifié par le Chef de
- d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le Maître
- financière seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marche 3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence
- 4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage

Une copie de chaque ordre de service sera transmise au MINIMAP

Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour éniettre des réserves sur tout ordre de service Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus

CHAPITRE II: EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 11: ROLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT

et Estimaif, sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché, conformément au présent Marché et aux règles et normes et du Développement Local tel qu'indiqué dans le descriptif de la fourniture ainsi que dans le Devis Quantitatif annexe C à la fibre optique (lot 1) et l'extension du réseau informatique (lot 2) du Ministère de la Décentralisation Le Cocontractant a pour mission d'assurer National pour l'interconnexion du réseau local du Bâtiment

Article 12: DOMICILE DU COCONTRACTANT

Pour l'exécution du présent Marché, le Cocontractant est réputé avoir élu domicile en République du Cameroun ARTICLE 13: CONSISTANCE DES PRESTATIONS

le Devis quantitatif ot estimatif. bâtiment annexe C à la fibre optique dont les caractéristiques sont listées dans le descriptif technique La prestation, objet de la présente lettre commande, consiste en l'interconnexion du réseau local du et dans

ARTICLE 14: DESCRIPTION DU MATERIEL

fourniture ainsi que dans le Devis Quantitatif et Estimatif joint en annexe Les caractéristiques techniques des installations à livrer sont listées dans le descriptif technique de $\bar{\omega}$

15: RECEPTION

15.1. Documents à fournir avant la réception technique

Maître d'Ouvrage les documents suivants : e Cocontractant devra, dans un délai de huit (08) jours au moins avant la réception, transmettre.

- une copie de la facture décrivant les installations à faire et indiquant leur quantité, leurs prix et le montant total Toutes Taxes Comprises
- les certificats d'origine et de garantie du fabricant pour le matériel à livrer

15.2. Réception technique

l'organisation d'une visite technique Cocontractant demande par écrit au Chef de Service du Marché, avec copie w.

La commission de réception technique est composée ainsi qu'il suit

- l'Ingénieur de la lettre commande
- le Chef de Service de la lettre commande
- le Chef de Service des Marchés ;
- l'Agent chargé des opérations de comptabilités-matières au Cabinet du MINDDEVEL ;
- le Chef de Division des Systèmes d'Information du MINDDE VEL;

descriptif technique et dans le devis quantitatif technique, ou non le Cher de Division de Grant d'invertiffration le Cocontractant ou son représentant d'invertiffration le Cocontractant de la cocont

intervenants La réception technique fera l'objet d'un proces-verbal dressé et signé séance tenante par tous

15.3 Réception provisoire

La réception provisoire se fera au bâtiment annexe C du MINDDEVEL

absence équivaut à l'accord sans réserve aux conclusions de celle-ci Cocontractant. Ce dernier est tenu d'assister ou de se faire représenter aux travaux de la Commission ; son livraison qui sera fixée par le Maître d'Ouvrage dans les cinq (05) jours qui suivent la correspondance du Le Cocontractant saisit le Maître d'Ouvrage dans un délai d'au moins une semaine avant la date de

15.4 Composition et attributions de la Commission de réception provisoire

a Commission de réception sera composée des membres suivants

Président : le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local ou son représentant

Membres

- le Chef de Service de la lettre commande ;
- le Directeur des Systèmes d'Information du MINDDEVEL ;
- le Chef de Service des Marchés du MINDDEVEL;
- l'Agent chargé des opérations de comptabilités-matières au Cabinet du MINDDEVEL
- le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté

Rapporteur : l'Ingénieur de la lettre commande

NB : Le représentant du MINMAP assiste à la réception en qualité d'observateur (art 47 (1-e) décret n° 2018/366



du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics)

Maitre d'Ouvrage au moins trois (03) jours avant la date de la réception à la demande du Cocontractant. es membres de la commission de réception provisoire sont convoqués à la réception par courner du

conclusions de la commission de réception. Le Cocontractant assiste à la réception. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des

La Commission, après visite des installations, examine à leur réception provisoire, s'il y a lieu. Ō procès-verbal de réception technique Œ.

tous les membres de la Commission. La réception provisoire fera l'objet d'un procès-verbal de réception provisoire signé séance tenante par

5 Réception définitive

réception définitive est la même que celle de la réception provisoire. du délai de garantie (Art 15.3) par la même Commission visée à l'article 14.4 ci-dessus. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de l'expiration La procédure de la

Un procés-verbal sera dressé et signé, séance tenante, par tous les membres

ARTICLE 16: LIVRAISON ET GARANTIE

16 1 Lieu de livraison

présente lettre commande Les trois (03) sites des services centraux du MINDDEVEL constituent le lieu d'exécution objet de $\overline{\omega}$

16.2. Délai de livraison

de service prescrivant le démarrage des prestations au Cocontractant Le délai de livraison est fixé à quatre (04) mois maximum, à compter de la date de notification de l'ordre

Pendant cette période

ARTICLE 17 : SERVICE APRES-VENTE ET PIECES DE RECHANGE CONTROLLE Cocontractant doit maintenir en République du Camero de la date de réception définitive, un représentant permanent dument mandaire. des installations ou accessoires qu'il a fournis, ainsi qu'un stock suffisant de pieces de rechange. réparation, un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparation Specessaires au fron fonctionnement des ateliers de cinq (05) ans à

assurer, en ses lieu et place, sur la base d'un partenariat, le service après-vente Cocontractant peut également recourir à une structure de maintenance automobile agréée pour

ARTICLE 18: ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

installations. A cet effet, il mettra à leur disposition toute la documentation technique nécessaire et une équipe pour un délai minimal de 72 heures formation dédiée. L'équipe de formation devra s'assurer de la bonne prise en main des installations livrés Le Cocontractant devra renforcer les capacités techniques du personnel commis au maniement de ces

CHAPITRE III: CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 19: GENERALITES - PRIX

sur cette livraison livraison du matériel objet du présent Marché, ainsi que de toutes les Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujetions imposées par la conditions locales susceptibles d'influer

accessoires, transports, frais, faux-frais et aléas, jusqu'au lieu de livraison prix sont réputés fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de Sno es

ARTICLE 20: MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre commande est décliné par lot ainsi qu'il suit

NET A MANDATER	TOTALTIC	AIR	TVA	TOTAL HT
FCFA	FCFA		FCFA	FCFA

ARTICLE 21: AVANCE DE DEMARRAGE

ARTICLE 22 : CAUTIONS ET GARANTIES

22.1. Cautionnement définitif

une banque de prenier ordre ou par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances Le cautionnement définitif est fixé à cinq pourcent (5%) du montant TTC du Marché et est délivré par

de réception provisoire du matériet, à la suite d'une maintevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande acrito du Cocontractant Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie (bérée, dans un détai d'un mois suivant la date

22.2. Cautionnement d'avance de démarrage

établissement financier agréé par le ministère en charge des finances Lavance de démarrage est cautionnée à 100% par une banque de premier ordre 9 ngd

avance sera entièrement libérée avant que le montant total des paiements n'atteigne 70% du montant Le remboursement de l'avance de démarrage s'effectuera par déduction sur la facture du fournisseur.

(0%) du montant TTC du Marche

d'Ouvrage après demande du Cocontractant après la réception définitive de l'issue 22.3. Cautionnement de retenue de tharantie la retenue de garantie estime à dix partiren La restitution de la retenue de garantije of afrac nnement sera effectuée dans un délai de trente (30) e garantie) sur main levée délivrée par le

ARTICLE 23: MODALITES DE PAIEMENT 201

l'original doit être timbré selon le tarif en vigueur. Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture établie en six (06) exemplaires dont

2) procès-verbal de réception en quatre (04) exemplaires et l'original du Marché dûment enregistré conformément la regiennentation en vigueur. Elle devra également avoir le visa du MINMAP La facture devra être revêtue des mentions de prise en charge et de liquidation accompagnées du

paiement se fera par vircment au compte bancaire N° ouvert dans les

ARTICLE 24: VARIATION DES PRIX Agence de

es prix sont réputés fermes et non révisables

ARTICLE 25 : PENALITES POUR RETARD

jour calendaire dans les conditions ci-après : En cas de retard dans les délais contractuels, le Coconfractant sera passible de pénalités calculées par

- 1/2000eme du montant du Marché du 1er au 30e jour de retard
- 1/1000eme au-delà du 30e jour de retard

26